

Bulletin Municipal



St Vincent de Cosse
JUIN 2022



MAIRIE
SAINT VINCENT
DE COSSE

Chères Vinécossoises, Chers Vinécossois,

Après un long hiver froid, les beaux jours reviennent enfin, avec même un avant goût d'été...et en parlant de retour.... Cela fait plusieurs mois que nous n'avons pas communiqué au travers du bulletin municipal, édité généralement en janvier et en juillet de chaque année.

Comme vous le savez, depuis quelques mois l'équipe municipale rencontre des difficultés au sein même du conseil. Il est parfois compliqué pour chacun de trouver sa place et de savoir comment se comporter. C'est un exercice de style qui demande du temps, de la patience et de la confiance mutuelle. Parfois la « mayonnaise » prend et parfois elle ne prend pas.

Aujourd'hui nous ne pouvons présager de l'avenir, cependant une chose est certaine, nous avons toutes et tous été élus par vous tous et pour vous tous. Et c'est pourquoi, conscients des responsabilités que vous nous avez confiées, nous avons à cœur de travailler dans l'esprit d'équipe qui nous anime pour assurer la bonne marche de notre commune.

Franklin Roosevelt a dit « *Qu'il est dur d'échouer, mais le pire est de n'avoir jamais tenté de réussir* »...

Georges Bernard Shaw disait : *Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi, et il y a ceux qui imaginent les choses telles qu'elles pourraient être et se disent... pourquoi pas?*

Un problème interne au conseil ne doit pas entacher le fonctionnement de la commune. Nous nous devons d'être à votre écoute et de communiquer quels que soient nos ressentis actuels.

L'été est là, et apporte avec lui la bonne humeur...L'occasion de mettre derrière soi les mauvaises expériences passées.

Soyez assurés que vos élus et le personnel communal restent mobilisés pour assurer la bienveillance et le bon vivre ensemble sur notre beau village.

Profitez des bons moments qui s'ouvrent à vous et qu'ils vous apportent plus de joie et d'épanouissement dans votre vie.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été, de bonnes vacances sans oublier une bonne saison touristique pour celles et ceux qui seront sur le front !

Les membres du Conseil Municipal

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 06 octobre 2021

Délibération N°21 : Heures complémentaires et supplémentaires des agents

A la demande des trésoreries, il convient de délibérer sur la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale pour l'ensemble des agents

Délibération N°23 : Subvention pour la prise de repas au centre de secours liés aux gardes

Une subvention exceptionnelle de 100 euros est adoptée à l'unanimité pour sapeurs-pompiers de Saint Cyprien afin de pouvoir assurer la prise de repas au centre de secours pendant les gardes d'été.

Délibération N°24 : Subvention pour le centre de santé de Sarlat

Le centre de santé de Sarlat-Périgord Noir subit une forte demande. La coopérative permet d'associer les salariés, les usagers, les collectivités locales et les établissements médico-sociaux. Chacun de ces partenaires contribue et participe de ce fait à la gestion du centre. Chaque sociétaire a une voix. A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre 10 parts sociales pour un montant total de 200 euros.

Délibération N°26 : Approbation du RPQS assainissement commune de Saint Vincent de Cosse

Antoine Devigne, 1^{er} adjoint au Maire rappelle qu'il convient de publier le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement. Ce rapport sera mis à disposition du public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport. Ce dernier a été transmis aux services de la Préfecture en même temps que la délibération

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Document rédigé par les communes qui permet en cas de problème majeur d'être réactif, et de définir une organisation, pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques connus. Le PCS complète les plans ORSEC de protection générale des populations. Chaque élu et chaque personnel communal a un rôle bien précis et certaines personnes au sein de la commune peuvent également être réquisitionnées pour venir en aide aux habitants.

Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Antoine Devigne explique que les différents zonages du PLUI sont arrêtés. Les communes vont avoir à délibérer prochainement sur ce sujet. Une réunion spécifique devrait avoir lieu avec les élus et le service urbanisme afin de poser toutes les questions importantes et faire un point sur les évolutions qu'implique l'adoption du PLUI.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 24 novembre 2021

Délibération N°29 : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : saisine par voie électronique

Le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) est mis à disposition par le département de la Dordogne.

Délibération N°30: Achat d'un bout de terrain pour le périmètre protégé de la source.

Projets de délibérations N°31 et 32 : il convient de sursoir le vote et de le reporter au conseil municipal du 15 décembre en raison d'informations manquantes sur le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI). Il en est de même pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI. L'important avant le vote, c'est d'avoir tous les éléments afin que le dossier soit clair car il s'agit d'un enjeu majeur sur la commune pour les années à venir.

Délibération N°31 : Loi Climat et Résilience : Zéro Artificialisation Nette des sols

Monsieur Le Maire explique que l'Union des Maires s'insurge des conséquences que pourraient avoir la Loi Climat et Résilience sur nos petits territoires et qu'il convient de réagir. « Loi Climat et Résilience » a pour but la lutte contre l'artificialisation des sols et de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain.

- Suite à la démission du conseil de Marie-Eve Beyneix, les commissions communales et intercommunales ont été revues et de nouveaux délégués installés. Nathalie Ballerand, élue 3ème adjointe au cours de l'été, a remplacé Marie-Eve sur notamment le SICTOM, la voirie communautaire et le Syndicat Départementale d'électrification de la Dordogne.
- Une problématique de signalisation a été soulevée sur le secteur de Coustaty car la route est assez étroite. Une consultation des riverains sera réalisée afin de recueillir les différents avis..

Pour le changement des volets de la mairie et des logements communaux, le technicien de l'ABF souhaite que la commune remette des volets en bois et non des volets en aluminium comme l'avait évoqué la commune lors d'une précédente visite du technicien, technicien remplacé à ce jour, La commune va donc demander des nouveaux devis.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 15 décembre

Projets de délibérations sur l'arrêt du PLUI et du RLPI :

Après plus de 3 heures de présentation générale et pas suffisamment d'informations sur la commune, il convient de sursoir de nouveau le vote et d'organiser un conseil spécifique à ces deux points afin d'étudier en détail les éléments qui concernent essentiellement la commune. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un enjeu majeur sur la commune pour les années à venir. Il est donc important que la nouvelle équipe municipale qui n'a jamais travaillé sur le sujet puisse avoir un maximum d'éléments pour pouvoir procéder au vote correctement.

Motion pour défendre la maternité de proximité

Le Comité de défense de l'hôpital public et de la maternité de Sarlat s'adresse solennellement à tous les Conseils Municipaux du secteur. Après les explications données cette motion est validée par l'ensemble des membres présents.

Station d'épuration : La tenue et la bonne gestion du site par les agents communaux permettent l'obtention maximum de la prime d'épuration. Notons tout de même que le montant maximum a été divisé par 2.5 car les aides diminuent.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 12 janvier 2022

Délibération N°01 : Arrêt Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Comme cela avait été demandé lors du conseil en date du 15 dernier, Monsieur le Maire a repris le projet du PLUI et a préparé une synthèse du dossier en allant à l'essentiel et en détaillant les éléments qui concerneront plus précisément la commune de Saint Vincent de Cosse. Il est revenu sur Le rapport de présentation qui comporte un diagnostic territorial un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale et l'explication des choix retenus, puis sur le projet d'Aménagement et de développement durables (PADD), ce document stratégique a été débattu en conseil communautaire du 2 février 2018 et 16 décembre 2019. Monsieur Chaumel a réexpliqué ce qu'était La traduction réglementaire, qui se compose du règlement écrit, des règles graphiques et des plans de zonage.

Monsieur Chaumel a expliqué de nouveau ce que sont les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Elles visent à définir des principes sur des sites à enjeux dont l'opérationnalité est à court/moyen terme. La Loi ALUR demande à ce que les zones AU soit ouverte à l'urbanisation par opération d'ensemble ou au fur et à mesure de la réalisation d'équipements interne de la zone, et fassent l'objet d'une OAP.

Il a notamment insisté sur les OAP qui concernent la commune, à savoir l'OAP touristique pour le secteur de Monrecour, et sur celle du camping du Tiradou, puis il fut question de l'aménagement de la piste cyclable et ce de fait le projet d'envisager des sanitaires à la station d'épuration

Monsieur chaumel a donné une indication sur la superficie moyenne des terrains hors OAP qui se situe autour des 1428 m2. Il a détaillé les changements de destination et a expliqué les conditions et critères nécessaires pour retenir tel ou tel bâtiment. Il est conscient que c'est un document complexe à comprendre, sachant en plus que se sont les élus du précédent mandat qui ont travaillé dessus. Monsieur Chaumel précise que c'est lors de l'enquête publique que les gens devront se manifester s'ils ne sont pas d'accord avec ce qui a été décidé. Ce n'est pas facile de faire des choix mais ce qui est certain c'est que cela peut avoir des conséquences pour les habitants et ceci les élus en sont bien conscients. Un PLUI est généralement fait pour 10 ans mais il peut être révisé si nécessaire. Une fois les explications données, les membres du conseil sont partis dans des discussions intenses parfois houleuses pendant plusieurs minutes. **Cette délibération a été refusée avec 6 voix contre, 3 voix pour et une abstention.**

Délibération N°02: Arrêt Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Tout comme pour le PLUI, une nouvelle explication sur le RLPI a été faite par Monsieur Le Maire. Il est revenu sur le rapport de présentation, comprenant un diagnostic complet du territoire, la justification des choix retenus, et les orientations générales puis il a évoqué la traduction réglementaire, qui se compose du règlement écrit, des plans de zonage et des limites d'agglomération. Là aussi les membres du conseil n'ont pas travaillé sur le sujet et des questions ont été posées pour plus de détails concernant le territoire de Saint Vincent de Cosse. Monsieur Chaumel a précisé que les élus qui ont travaillé sur ce dossier, sont partis du règlement national sur la publicité mais en ayant intégrer une réduction notamment sur les dimensions et les coloris des enseignes publicitaires. Au regard des explications données, les discussions n'ont pas abouti. **Cette délibération a été refusée avec 6 voix contre, 3 voix pour et une abstention.**

Point sur une possible fusion de communes

Antoine Devigne, 1^{er} adjoint, a souhaité que Monsieur le Maire évoque devant les membres du conseil, l'idée qu'il envisage pour la commune la fusion de 4 communes. Monsieur Chaumel a précisé que c'était une éventualité à envisager et qu'il en avait parlé avec les maires des communes de Vézac, Beynac et Saint André d'allas. Certains élus ont posé des questions et d'autres ont été surpris de cette idée. Monsieur Chaumel a ajouté qu'il avait commencé à se renseigner et que les 4 maires avaient rencontré le responsable départemental de l'UDM afin d'avoir des détails sur comment organiser une fusion : le processus, les avantages, les inconvénients s'il y en a, mais qu'en tout état de cause, il s'agit de renseignements pris et que rien n'est fait. Ce genre de décision incombe de prévoir une réunion publique pour informer et discuter avec la population, à condition bien évidemment que le conseil municipal soit favorable à cette proposition. A ce jour, rien n'est décidé et les membres du conseil ne se sont pas vraiment prononcés sur leur avis. Ce sujet semble faire polémique et demandera de nouvelles discussions dans les prochaines semaines.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 02 mars 2022

Délibération N°04 : Création du poste agent de maitrise

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la nomination par promotion interne au poste d'agent de maitrise de Monsieur Jean-Luc AUDIT, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent de maitrise à temps *non* complet à raison de 32h hebdomadaires, à compter de janvier 2022. Aucun commentaire et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°05 : Autorisation de lancement des opérations d'investissement : exécution des dépenses d'investissement 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les conditions d'exécution des dépenses et des recettes jusqu'à la date d'adoption du budget.

En section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En section d'investissement, des dépenses peuvent être exécutées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur autorisation de l'organe délibérant.

Considérant que certaines opérations d'investissement engagées sont programmées sur plusieurs exercices financiers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire application des dispositions précitées afin d'assurer la continuité des paiements. Cela concerne notamment le site internet de la commune et la signalétique pour l'adressage. Monsieur Le Maire précise qu'en section d'investissement, les crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 sont d'un montant de 215 855 € et que la commune peut engager un quart des crédits ouverts avant le vote du budget. Une fois ces éléments expliqués, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 représentant un montant de 53 963 € mais que seuls les montants liés au site internet et à l'adressage seront mandatés. Pas de commentaire et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Délibération N°06: Refus d'intégrer le SICTOM dans un syndicat unique à l'échelle du département

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que de nombreux élus locaux ont exprimé leurs réserves quant à la mise en œuvre d'un syndicat unique de collecte et de traitement des déchets en Dordogne. Monsieur le Maire, indique qu'une délibération de principe, a **refusé à l'unanimité des présents moins une voix l'intégration du SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique départemental.**

Délibération N°08 : Déclassement d'un bout de chemin communal

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une habitante de la commune, Madame Lebeurre, lui a exposé son souhait d'acheter un bout de chemin rural jouxtant sa propriété. Ce chemin a cessé depuis longtemps d'être affecté à l'usage du public. La délibération N°10 du 19 février 2020 a été prise afin de déterminer le prix de vente de cette partie du chemin rural d'une surface de 55 m² au prix de 4 € du m² au profit de Madame Lebeurre.

Délibération N°09 :

En décembre 2018, la commune a eu la possibilité de dénoncer la convention qui la liait avec l'Etat.

Le montant du loyer n'étant plus rattaché à une convention signée avec l'Etat, la commune peut revoir à la hausse le loyer à appliquer. La somme de 343 € semble être appropriée : elle se décompose de la manière suivante 320 € de loyer et 23 € de charges comprenant l'entretien des parties communes et l'entretien annuel des chaudières.

Toutes les délibérations étant passées et le conseil municipal clos, Monsieur Le Maire a fait son discours.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Conseil municipal du mercredi 30 mars 2022 à 19h30

Délibération N°10 : Vote du taux des taxes pour l'année 2022

Les membres du conseil sont tous unanimes pour ne pas augmenter le taux des taxes sur 2022. Cela fait maintenant 10 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation.

Délibération N°11 : Attribution des subventions pour l'année 2022

Tout comme les taxes, les subventions attribuées aux associations sont votées chaque année en début d'exercice. Les associations de la commune œuvrent sans cesse pour le bien-être des habitants, il est donc important de les aider de façon constante.

Délibérations N° 12 – 13 – 14 – 15 – 16 et 17 : elles concernent les 3 budgets de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement

- Validation du compte administratif de chaque budget

Approbation du compte de gestion de chaque budget

Délibérations N° 18 – 19 et 20 : elles concernent le vote des 3 budgets 2022 de la commune, à savoir : Budget Principal , Budget Adduction d'Eau Potable et le Budget Assainissement

Au préalable du conseil municipal, des tableaux détaillés des différents budgets ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent se rappeler comment est constitué un budget de collectivité. Un point sur l'investissement a également été fait afin que tous les membres du conseil s'imprègnent petit à petit des projets en cours et à réaliser pendant leur mandature. Une explication sur les écritures comptables obligatoires a également été fournie. Quelques questions ont été posées sur les bases des montants calculés des taxes qui reviennent à la commune. Les bases de calculs augmentent en fonction des constructions, des agrandissements réalisés par les habitants et du changement de catégorie suivant les travaux terminés sur leur propriété. Une précision est également donnée quant aux aides de l'Etat qui fondent « comme neige au soleil »...Plus les communes investissent et plus elles sont endettées et plus elles perçoivent d'aides, dans le cas contraire les aides s'amenuisent...l'Etat considère que les bons gestionnaires s'autofinancent et que par conséquent il n'est pas nécessaire de reverser une quelconque aide.

Une fois les informations données, les 3 budgets ont donc été validés à l'unanimité.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2021 à Mai 2022

Délibération N°21 : Modification des délégations de l'assemblée Délibérante données au Maire

Antoine DEVIGNE, 1^{er} adjoint a souhaité prendre la parole au nom de l'ensemble du conseil afin de revoir les délégations données à Monsieur Le Maire par le conseil municipal en date du 26 mai 2020 et dont la délibération porte le numéro 18. Compte-tenu du contexte compliqué au sein du conseil municipal actuellement, 7 membres du conseil souhaitent suspendre l'ensemble des délégations attribuées à Monsieur Le Maire et demandent que Monsieur Le Maire sollicite systématiquement ses élus avant de prendre une décision qui concerne la commune au quotidien et qu'il rende compte des réunions auxquelles il assiste mais également des dossiers qu'il gère actuellement. Pas d'objection particulière de Monsieur Chaumel et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Divers points

A la demande de Monsieur Le Maire un tour de table a été fait afin d'essayer de comprendre les raisons des désaccords entre les membres du conseil et lui-même. La gestion de certains dossiers par le maire, ainsi qu'un manque de communication de sa part, ont remis en question la confiance entre le maire et son conseil. A ce jour aucune décision n'a été prise, puisque, comme l'a préconisé Madame La Sous-Préfète, il convient d'attendre que les élections législatives soient passées pour envisager la suite

Conseil Municipal : Mises à jour

Pour rappel, la première adjointe, Marie-Eve Beynex, a démissionné le 19 Octobre 2021.

Elle a été remplacée par le 2e adjoint, Antoine Devigne, lui-même remplacé par la 3e adjointe, Chantal Prunis, elle-même remplacée par la conseillère municipale Nathalie Balletrand.

En janvier 2022 les conseillers municipaux Christoph Kusters et Nathalie Windhausen, ont à leur tour démissionné.

Commémoration du 11 novembre 2021

N'oublions pas



Commémoration du 8mai 2022

N'oublions pas



Adressage

Nous l'attendons avec impatience, la mise en place des nouveaux panneaux des rues et des numéros va enfin démarrer. En effet, le chantier a d'abord été retardé par les pénuries de matière première subies par le fabricant de plaques. Ensuite, les élections ont de nouveau reporté l'installation. En effet, les listes de la préfecture pour l'envoi de la propagande électorale ont été établies sur les anciennes adresses. Il nous a donc été demandé d'attendre la fin du cycle des élections, afin de s'assurer que ces enveloppes arrivent bien dans vos boîtes aux lettres.

Chaque plaque de rue comportera le nom de notre village.



Début Juillet, les employés municipaux, Jean-Luc et Dominique vont démarrer la pose des plaques et numéros selon des règles précises, en particulier au plus près de la boîte aux lettres, voire à la pile du portail d'entrée. Ce travail va demander du temps. Soyez patients et réservez-leur un bon accueil. Par ailleurs, lors de leur passage, les agents municipaux en profiteront pour vous remettre une notice explicative sur les démarches à effectuer suite à ce changement d'adresse.

Fibre optique

Les travaux d'installation pour la fibre optique se poursuivent, occasionnant parfois des interruptions de connexion internet.

Les tranchées en Avril-Mai

Ensuite, la mise en place des connexions

En fin d'année, chacun devra être en mesure de voir avec son opérateur comment opérer pour raccorder son domicile au réseau.



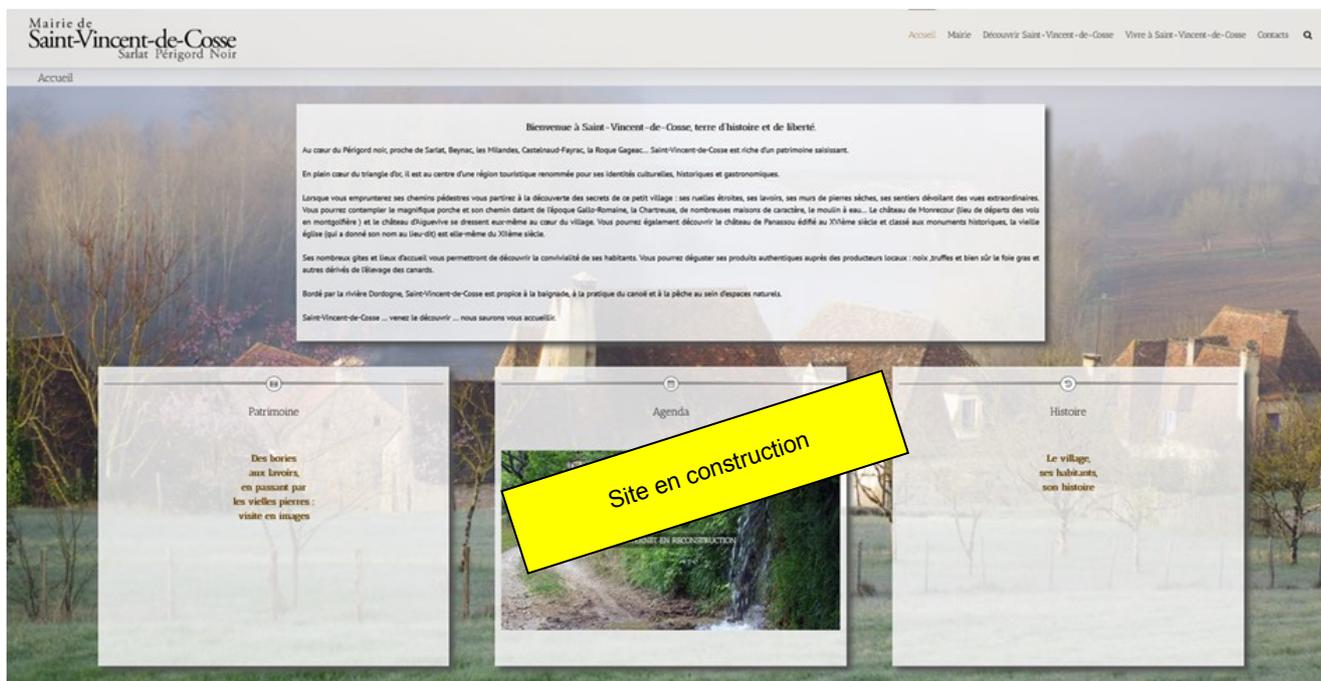
Site internet de Saint Vincent de Cosse

Voilà près de 2 ans que toute l'équipe municipale se mobilise autour du projet de la refonte du site internet de la commune :

<http://www.saint-vincent-de-cosse.fr/>

Créé en 2015, notre site internet actuel n'est plus adapté aux enjeux de communication actuels

Du fait de la crise sanitaire et du calendrier électoral, nous avons dû repousser son lancement. Aujourd'hui, nous pouvons vous annoncer que toute l'équipe municipale vous présentera le site, ses fonctionnalités et recueillir vos premiers retours dans la 2e quinzaine de septembre, dans la salle des fêtes. Nous profiterons de cette occasion pour célébrer ce nouveau support de communication autour d'un verre.



Les travaux

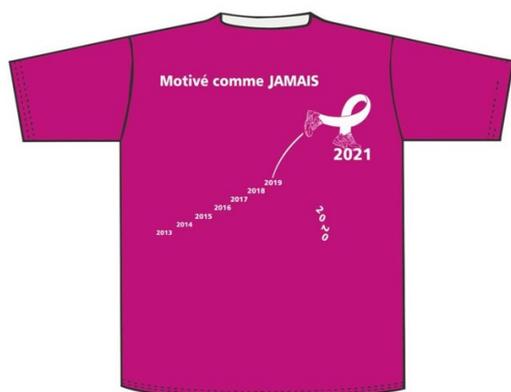
A Larrit, sécurisation du début chemin communal qui se ravinaient. Il part de la route pour rejoindre Gandil.



Pink'Athlon 2021



Toujours aussi nombreux à participer à cette belle aventure...
c'était le 17 octobre 2021



**La 10 ème édition du Pink'Athlon aura lieu le
02 octobre 2022**

Les organisateurs sont impatients de nous faire revivre ces moments de partage et de convivialité au profit d'une belle cause.

Venez nombreux pour les soutenir.

Inès ROQUEGEOFFRE
Présidente de l'Association Pink'Athlon
24220-Saint Vincent de Cosse



Les Amis de Saint Vincent de Cosse

L'association des « Amis de Saint-Vincent de Cosse » association laïque, indépendante et a-politique a tenu son assemblée générale le vendredi 25 mars en présence de monsieur le maire, de deux membres du conseil municipal et de quelques habitants.

Les bilans d'activités et financier très précis ont été adoptés à l'unanimité.

Sur proposition de plusieurs participants, le conseil d'administration a voté une cotisation de 10 € par famille. Un bulletin d'adhésion est proposé à chaque manifestation.

Une personne est venue rejoindre l'équipe qui comprend N Ballerand, S Bernard, M Galon, D Larue, M L Masson, J P Beyneix, G Demeyre, P Larue.

4 balades familiales sont en préparation autour de Saint-Vincent pour faire découvrir le village.

Hormis les activités maintenant traditionnelles, quelques suggestions sont apparues : troc de plantes à l'automne et au printemps, manifestation autour de la Saint-Vincent, sortie botanique.

Toutes les propositions sont les bienvenues.

Calendrier 2022

Fleurissement : **Vendredi 6 mai à 10h**

Soirée théâtre : **Samedi 7 mai à 20h30**

Apéro Impro : **vendredi 17 juin à 18h30**. Découverte de l'activité créée en novembre 2021

Balade Vinécossoise : **Samedi 25 juin 8h**

Nuit des étoiles : **début août**

Sortie d'une journée : **samedi 17 septembre**

Formation aux gestes de 1^{er} secours : **fin septembre**

Tablée Vinécossoise : **samedi 22 octobre**

Une sortie au cabaret « Voulez-vous » à Périgueux, sortie incluant trajet, spectacle et repas(entre 60 et 70€ par personne) est à l'étude.





Les Amis de Saint Vincent de Cosse

Le fleurissement printanier annuel.





Les Amis de Saint Vincent de Cosse

Après deux ans de disette due aux conditions sanitaires imposées par le Covid, l'association Les Amis de Saint-Vincent de Cosse a pu organiser une soirée théâtre, et renouer avec les moments de partage et convivialité qui sont le propre d'une association laïque et apolitique. Le samedi 7 mai la troupe de Cénac, La Compagnie du Thouron, a présenté son dernier spectacle, une quarantaine de personnes a apprécié et applaudi aux deux pièces humoristiques jouées par les dix membres de la troupe. Un entracte a permis aux vinécossoises et vénicossois d'échanger, moment prolongé et encore plus animé après la représentation autour d'un tourin-chabrol-merveilles



Société de chasse

Sprinter Club Vinécossois

La société de chasse a organisé le vendredi 4 mars un repas gibier à emporter.

Courant juillet, une paella est prévue. Surveillez votre boîte aux lettres pour connaître la date précise.

Société de chasse de Saint Vincent de Cosse
Président : Michel SIOSSAC



Courses prévues par le Sprinter Club Vinécossois:

- Samedi 18 juin
- Samedi 1er octobre

Président : Cyril RIBETTE



Nouveau à Gausсен

Le miel de printemps et là!

Adrien et Marguerite vous proposent leur armoire à Miel libre service toute l'année. Du miel des noix et autres produits apicoles.
A gausсен st vincent de cosse

Servez vous et payez dans le pot.

Nous proposons aussi sur demande, visite de rucher en famille ou autre.
Contactez-nous au 06 74 26 34 90.



Le Snack d'Enveaux

C'est la 2e saison que Sébastien Kinadjian, est le gérant du Snack d'Enveaux.

C'est un endroit qu'il a toujours apprécié en tant que client de par sa situation idyllique au bord de la Dordogne, si vivant lors de la saison touristique.

Avec ses soirées moules frites et concerts dans un esprit guinguette, telles que l'a connu le gérant dans son enfance, visiteurs, comme locaux peuvent profiter de ce lieu.

Brasserie - Snack - Bar



*Terrasse Ombragée
au Bord de la Dordogne*



*Restauration Sur Place
et à Emporter*

*Tous les Jeudis
Soirée Moules Frites*

*Tous les Samedis
Soirée Concert*

07.57.58.90.63

 facebook.com/snacdenveaux

Port d'Enveaux - 24220 Saint Vincent de Cosse

Nouveaux gérants à l'auberge d'Enveaux



Fête des écoles



La fête des Ecoles de Vézac et Beynac aura lieu

VENDREDI 1er JUILLET

dans la cour de l'école de Vézac
à partir de 18h00.

Les enfants vous présenteront un petit spectacle en extérieur.
Puis nous vous proposons des plateaux repas à

6 euros (tarif unique adultes et enfants)

sur inscription uniquement :

Au menu :

- Apéritif offert par les Amicales Laïques de Vézac et Beynac
- salade de pâtes - brochette
- fromage/ salade verte
- dessert maison préparé par vos soins (merci d'avance ;))

INSCRIPTION :

Nous, famille de l'enfant _____

réserveons _____ plateaux repas à 6 euros et versons la somme de

_____ en espèce/ en chèque (barrez la mention inutile)

à l'ordre de **Coopérative scolaire de Vézac** .

Nous nous engageons à respecter le protocole sanitaire.

Les desserts seront à apporter à l'école vendredi 1er juillet entre 7h30 et 8h45.



05 53 67 78 42

la-conciergerie-solidaire@msa-services.fr

En quoi La conciergerie d'Ici peut-elle vous aider ?

Vous avez des difficultés pour réaliser des actions dans votre quotidien comme par exemples :

- ✓ effectuer des petits travaux ou vous avez besoin de conseils d'aménagement pour votre logement (fixer une barre d'appui, un coffre à clé).
- ✓ réaliser vos courses alimentaires ou de premières nécessités, un déplacement à effectuer et vous auriez besoin d'une personne pour permettre de vous rendre à un RDV.
- ✓ partager des moments de convivialité, de loisirs et vous aimeriez retrouver d'avantage de lien social.
- ✓ faire des démarches administratives sur un outil informatique...

La conciergerie vous met en relation avec des partenaires de confiance proposant des services de qualité au plus près de vos attentes.

Par un simple appel gratuit, Mathilde est à votre écoute, elle vous conseille et vous oriente.

La conciergerie propose également un service « petit bricolage »

50 % de réduction ou crédit d'impôt



Votre autonomie en toute liberté !

La téléassistance Présence Verte permet de préserver votre qualité de vie à domicile.

Équipé d'un bracelet ou collier vous pouvez rester actif et protégé à domicile. En cas de besoin un simple appel sur le déclencheur vous permettra de dialoguer avec l'opérateur de la centrale Présence Verte, à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour demander du secours.

Il vous suffit de prendre contact avec Présence Verte Guienne, un conseiller vous rencontrera à domicile pour vous présenter le service et adapter les prises en charges possibles.

Présence Verte Guienne s'engage dans 2 actions de prévention en vous proposant le service gratuitement pendant 3 mois : **Plan Canicule** et **Plan Grand Froid**.



SICTOM: Mise en place de la redevance incitative

Enquête usagers SMD3 Mise en place de la Redevance Incitative

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 réalise une campagne d'information visant à vous renseigner sur le nouveau mode de gestion de vos déchets ainsi qu'à créer votre compte usager.

Les informations demandées sont indispensables pour pouvoir bénéficier du service de collecte.

Qui est concerné ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

Comment se passe l'enquête ?

1) Envoi de documents en boîte aux lettres :

Courrier explicatif, brochure guide de la Redevance Incitative, formulaire d'enquête, enveloppe T.

2) Récolte des données :

vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu et le renvoyer par courrier grâce à l'enveloppe T
- Remplir le formulaire en ligne sur le site internet du SMD3
- Transmettre les informations demandées par téléphone au 09 71 00 84 24 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30
- Venir à la permanence qui est proposée près de chez vous

Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative. Cette nouvelle fiscalité qui ne portera que sur les sacs noirs, tiendra compte de la taille de chaque foyer et de sa production réelle de déchets.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de créer votre compte usagers nécessaire pour obtenir votre carte d'accès aux conteneurs ordures ménagères et en déchetterie.



Redevance incitative: Pour en savoir plus

Information concernant la gestion de vos déchets Permanences Enquête SMD3

Dans le cadre de la mise en place de la **redevance incitative**, le SMD3 réalise une campagne d'information visant à vous renseigner sur le nouveau mode de gestion de vos déchets ainsi qu'à créer votre compte usager. Les informations demandées sont indispensables pour pouvoir bénéficier du service de collecte. **Pour vous aider dans ces formalités un agent du SMD3 est à votre disposition sans rendez-vous dans les permanences suivantes :**

A PARTIR DU MERCREDI 1^{er} JUIN ET JUSQU'AU JEUDI 30 JUIN 2022

MARCILLAC : Les mercredis 1^{er} et 29 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, au SICTOM (salle Philippe Melot)

SARLAT : Jeudi 2 juin, vendredi 3 juin, mardi 7 juin de 9h à 12h30 et mercredi 8 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, salle Joséphine Baker—ancien hôpital (à côté du centre culturel)

MONTIGNAC : Jeudi 9 et vendredi 10 juin de 9h à 12h, maison France Service (à gauche de l'entrée de la mairie)

SAINT-LEON-SUR-VEZERE : Jeudi 9 juin de 13h30 à 17h30, à la Mairie (salle de réunion)

LES EYZIES: Lundi 13 et mardi 14 juin de 9h à 12h30, salle de la halle—Avenue de la Préhistoire

DAGLAN : Le mercredi 15 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, salle des associations (fond du parking de la salle des fêtes)

DOMME : Les jeudis 16 et 30 juin de 9h à 12h30, salle de la Rhode (place de la Rhode dans Bastide)

BEYNAC : Vendredi 17 juin de 9h à 12h, à la salle des fêtes

SALIGNAC : Lundi 20 et vendredi 24 juin de 9h à 12h30, salle de réunion de la mairie

CENAC : Mardi 21 juin de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, bureaux de la mairie

CARSAC-AILLAC : Mercredi 22 juin de 13h30 à 17h, salle de réception de la mairie

CARLUX : Jeudi 23 juin de 9h à 12h30, salle de réunion de la maison des services (Bourg, à côté de la mairie)

SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT : Lundi 27 juin de 9h à 12h, salle du foyer rural (à côté de la mairie)

SAINT-GENIES: Mardi 28 juin de 9h à 12h, salle des fêtes

SMD3 – Service relations usagers
09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr



ELECTIONS

Comment est comptabilisé votre vote

Comment votre vote est-il comptabilisé ?

L'abstention consiste à ne pas participer à une élection ou à des opérations de référendum. Elle traduit, soit un désintérêt total pour la vie publique, soit un choix politique actif consistant à ne pas se prononcer afin d'exprimer son désaccord. L'augmentation tendancielle de l'abstention (mise à part l'élection présidentielle de 2007), semble traduire une crise de la représentation. Cela peut poser la question de la légitimité du pouvoir politique élu avec une faible participation.

Le vote blanc consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide, ou contenant un bulletin dépourvu de tout nom de candidat (ou de toute indication dans le cas d'un référendum). Ce type de vote indique une volonté de se démarquer du choix proposé pour l'élection.

Le vote blanc correspond donc à deux situations :

- Le bulletin de vote est blanc : il ne peut donc s'agir que d'un bulletin fabriqué par l'électeur lui-même ;
- L'enveloppe de scrutin ne contient aucun bulletin.

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés ou annotés, qui ne peuvent pas être pris en compte dans les résultats de l'élection. Il est parfois difficile d'interpréter le sens d'un vote nul. L'électeur n'a pas forcément souhaité que son vote soit nul (il a cru, par exemple, qu'une mention manuscrite ajoutée n'aurait aucune incidence). Mais il arrive également que l'électeur ait volontairement déposé un bulletin nul pour manifester son opposition aux différents candidats et programmes présentés.

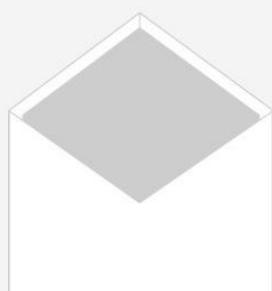
Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, **les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls** et annexés en tant que tels au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, **ils ne sont pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés** (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

Cette loi est l'aboutissement d'une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en juillet 2012 qui avait pour objectif de faire reconnaître que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention - l'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote - et exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice. La prise en compte du vote blanc pourrait permettre de faire reculer le taux d'abstention.

Par conséquent, **seul le vote avec un bulletin valide est comptabilisé.**

Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?

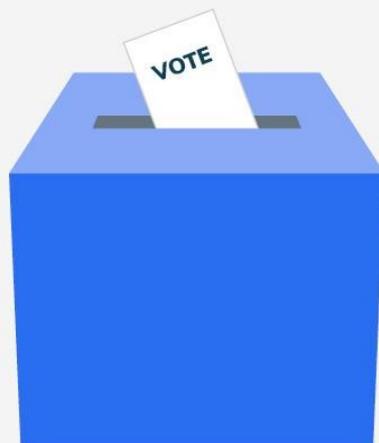
VOTE BLANC



Une enveloppe vide



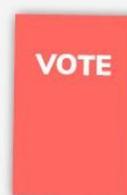
Un bulletin vierge dans l'enveloppe



VOTE NUL



Bulletin sans enveloppe



Bulletin non réglementaire



Bulletin annoté



Bulletin déchiré

LE BON VOISINAGE, C'EST PRÉCIEUX !

Afin d'assurer un cadre de vie agréable pour chacun, respectons la réglementation concernant les bruits de voisinage. Zoom sur les principales règles.

LIEUX PUBLICS



Sur les voies ou lieux publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité : cris et chants, installations de climatisation, de ventilation ou de production de froid, véhicules de transport et de livraison de marchandises en arrêt prolongé ou en stationnement...

PROPRIÉTÉS PRIVÉES



Les occupants des propriétés privées doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés (musique, appareils ménagers, déplacement meubles...)



Les travaux de bricolage, jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



Sont interdites entre 22h00 et 6h00 les livraisons de marchandises ou toute autre activité pouvant occasionner une gêne sonore pour le voisinage.



Les responsables d'établissements ouverts au public (bars, restaurants, discothèques, salle de spectacles, salles de sport...) doivent prendre toutes les mesures pour éviter que les bruits résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage, et ceci de jour comme de nuit.

AUTRES ACTIVITÉS



Le stationnement ou l'arrêt prolongé de tout véhicule ne doit pas être source de nuisances sonores pour le voisinage. Dans, ou à proximité des zones d'habitation, les gestionnaires d'activités de loisirs (ball-traps, moto-cross, circuit automobile, karting...) devront prendre toutes précautions pour que ces activités ne troublent pas la tranquillité du voisinage.

CHANTIERS (CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS)



Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours ouvrables de 20h00 à 07h00
- tous les samedis de 20h00 à 8h00
- toute la journée des dimanches et jours fériés

exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique ou programmées en dehors de ces horaires pour limiter leur impact sur la circulation routière.

S'informer sur le moustique tigre :

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.

LE MOUSTIQUE TIGRE



1. Le reconnaître



Silencieux et diurne,
il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure
moins de 0,5 centimètre !



Il est rayé blanc et noir

2. Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis
retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du
moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses
prédateurs : hirondelles, libellules,...

3. S'en protéger



Porter des vêtements longs,
amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant
les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

Pluviométrie:

	2019	2020	2021	2022
Janvier	33.5 mm	45.5 mm	74.5 mm	32 mm
Février	46.5 mm	39.5 mm	99 mm	30 mm
Mars	26.5 mm	65 mm	14.5 mm	55 mm
Avril	69 mm	56 mm	26 mm	27.5 mm
Mai	73 mm	53.5 mm	105.5 mm	
Juin	57 mm	58 mm	157.5 mm	
Juillet	38.5 mm	7.5 mm	38 mm	
Août	15.5 mm	72.5 mm	39.5 mm	
Septembre	22.5 mm	63 mm	83.5 mm	
Octobre	63 mm	132 mm	36.5 mm	
Novembre	143.5 mm	12 mm	70 mm	
Décembre	110 mm	162.5 mm	124.50 mm	
TOTAL	698.5 mm	767 mm	869 mm	

ETAT CIVIL

Décès..Nos condoléances aux familles de...

Claude FAURET décédé le 22 octobre 2021 à SAINT VINCENT DE COSSE

Maggy CATTEEUW, épouse DE MEYERE décédée le 14 septembre 2021 à PERIGUEUX

Pierre LASSERRE décédé le 06 septembre 2021 à BORDEAUX

Jean ROQUEGEOFFRE décédé le 17 septembre 2021 à PERIGUEUX

Françoise TESTUT, épouse TREFEIL, décédée le 7 novembre 2021 à SARLAT LA CANEDA

Marie Jeanne FAURET, veuve GENESTAL décédée le 17 novembre 2021 à SARLAT LA CANEDA

Robert LAQUIEZE décédé le 25 décembre 2021 à CASTELS ET BEZENAC

Jean RAMIERE décédé le 10 janvier 2022 à SARLAT LA CANEDA

Thérèse BRETON décédée le 11 mars 2022 à SARLAT LA CANEDA

Anne Marie SAUMIERE, veuve LASSIGNARDIE décédée le 18 avril 2022 à CASTELS ET BEZENAC

Sébastien ROUSSEAU décédé le 27 avril 2022 à SAINT VINCENT DE COSSE

Naissances...Bienvenue à ce bébé...Félicitations aux parents et grands-parents



Leewen ANTOINE née le 09 mars 2022 à SARLAT LA CANEDA
Fille de Gaëlle et Valentin ANTOINE

Mariage...Meilleurs vœux de bonheur

Delphine GAFFET et Pierre DEHORTER
se sont dits oui le 02 avril 2022



La Mairie est ouverte le...

Lundi - Mardi- Mercredi - Jeudi et Vendredi

De 8h30 à 12h

**Petit rappel : la mairie est fermée au public
tous les après-midis**

**Monsieur Le Maire ou ses adjoints peuvent vous
recevoir n'importe quel jour mais sur rendez-vous
uniquement.**

Tél : 05.53.29.52.88 Fax : 05.53.31.61.93

E-mail : mairie.saintvincentdecosse@wanadoo.fr

CONGES D'ÉTÉ

**La mairie sera
fermée du 16 Août
au 31 Août**

**Une permanence
sera effectuée les
mardis et vendredis
de 8h30 à 12h00**



